



16 Juillet, 2008
Pour diffusion immédiate
AGE: TSX-V

AVENTURE GOLD ACQUIERT LE GÎTE AURIFÈRE DE RESENROR ADJACENT À LA MINE BEAUFOR, VAL D'OR, QUÉBEC

MONTREAL, QC - Adventure Gold Inc. (AGE: TSX-V) (la "Compagnie") annonce la signature d'une entente (l'« Entente ») avec un prospecteur indépendant, traitant à distance avec la Compagnie, (le « Prospecteur »), lui conférant l'option d'acquérir 100% de ses intérêts dans la propriété aurifère Senore (la « Propriété »), située à 22 kilomètres au nord-est de Val d'Or, Québec. Cette Propriété qui comprend le gîte aurifère de Resenor est adjacente et localisée à 1 kilomètre au nord de la mine Beaufor, une mine d'or en production, conjointement opérée par Mines Richmond (TSX: RIC) et Mines Louvem (TSX-V: LOV). Un programme de forage d'exploration est prévu sur la Propriété dès l'automne prochain.

La Propriété

La Propriété renferme trois zones minéralisées parallèles à l'intérieur de 800 mètres. Le gîte aurifère de Resenor, située dans la zone minéralisée la plus au sud, possède un puits d'exploration profond de 150 mètres et quelques développements souterrains. Les travaux effectués dans les années '40 ont permis de calculer un inventaire minéral, non conforme à la norme NI 43-101, de 181 400 tonnes à 8,6 g/t Au (dossier # GM-41895 déposé au gouvernement du Québec). Deux des meilleures intersections de forage rapportées dans cette zone sont 11,7 g/t Au sur 5.0 mètres et 4,1 g/t Au sur 5.3 mètres (El Coco Explorations Ltd., 1978).

La propriété se compose de 17 titres miniers totalisant 729 hectares. Elle est située dans un secteur très accessible de la partie est du district aurifère de Val d'Or-Malartic qui a produit historiquement plus de 25 millions d'onces d'or. À l'échelle régionale et locale, le contexte géologique de la Propriété semble très favorable pour la découverte de nouvelles structures aurifères à haute teneur liées à la bordure est du batholithe de Bourlamaque où plusieurs gisements d'or y ont été découverts.

L'Entente

En vertu de l'accord, la Compagnie a l'option d'acquérir un intérêt de 100% dans la propriété au cours des trois prochaines années en : engageant des travaux d'exploration totalisant au moins 400 000 \$ dont 150 000 \$ sont un engagement ferme pour la première année; effectuant des paiements au Prospecteur totalisant 200 000 \$ dont 20 000 \$ est un engagement ferme payable en deux versements pendant la première année; et en émettant au Prospecteur 1 million d'actions ordinaires de la Compagnie dont 200 000 actions doivent être émises au cours de la première année et constituent également un engagement ferme de la Compagnie. Deux titres miniers sont assujettis à une redevance de 3% des revenus nets d'affinage (le « NSR ») et la Compagnie pourra, en tout temps, racheter 1,5 % du NSR pour la somme de 2 millions \$. Le reste de la propriété est sujet à un 2% NSR et la Compagnie pourra, en tout temps, racheter 1% du NSR pour la somme de 1 million \$. Les titres qui seront émis au Prospecteur seront assujettis à une période de détention de quatre mois suivant leur date d'émission. L'entente demeure sujette à l'approbation de la Bourse de croissance TSX.

Le contenu de ce communiqué de presse a été préparé par M. Marco Gagnon, géologue et personne qualifiée pour la Société selon le Règlement 43-101.

Profil

Adventure Gold inc. est une compagnie d'exploration minière dont l'objectif premier est la découverte de gisements aurifères de qualité dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi située dans le nord-ouest du Québec et le nord-est de l'Ontario, l'une des régions les plus riches en gisements aurifères au monde. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter notre site web au www.adventure-gold.com ou communiquer directement avec nous :

Maureen Doherty
Directrice des communications
maureen@adventure-gold.com
613.745.4041

Marco Gagnon
Président & Chef de la direction
marco@adventure-gold.com
450.743.5527

La Bourse de Croissance TSX n'assume aucune responsabilité quant à la pertinence
et à l'exactitude du présent communiqué de presse.